

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 24-08 : Vote du montant 2024 de la contribution financière d'exploitation (CFE) au délégué

Le Comité Syndical dûment convoqué le 4 mars 2024 s'est réuni pour une réunion le 11 mars 2024 à 14 h 30 dans la salle René Monory à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Florence JARDIN, Michel FRANCOIS, Emmanuel BAZILE, Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, Sandrine BARRAUD, Jérôme NEVEUX, François BOCK, Jean-Louis LEDEUX, Claude EIDELSTEIN, Isabelle BARREAU, Anthony BROTTIER,

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN, Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Michel FRANCOIS

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Gilbert BEAUJANEAU ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU, Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON,

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Béatrice MOUSSION,

Experts

DSAC SO

Martial DUQUEYROIX

DGFIP

Christophe PELTIER

AR Prefecture

086-200005783-20240311-2409-DE

Reçu le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- d' approuver le versement de la contribution financière d'exploitation d'un montant de 515 890 € selon les conditions exposées dans le rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nombre de délégués

En exercice : 17

Quorum : 9

Votants : 17

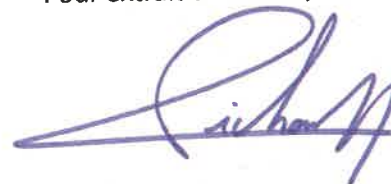
Abstention : 0

Suffrages exprimés : 17

ont voté pour : 17

ont voté contre : 0

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président,
Alain PICHON

AR Prefecture

086-200005783-20240311-2409-DE

Reçu le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD

COMITE SYNDICAL DU SMAPB

Lundi 11 mars 2024 – 14 h 30

Salle René Monory - Hôtel du Département

RAPPORT N°6 : VOTE DU MONTANT 2024 DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE D'EXPLOITATION (CFE) AU DELEGATAIRE

Par délibération en date du 18 octobre 2019, le SMAPB a confié à la Société d'Exploitation et d'Action Locale de l'Aéroport de Poitiers Biard (SEALAPB), la gestion de l'exploitation de l'aéroport pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le comité syndical a par ailleurs autorisé le Président à signer la convention de délégation de service public de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport.

L'article 31 et l'annexe 5 de la convention précisent que le délégataire peut percevoir une contribution financière d'exploitation de l'autorité délégante en contrepartie des sujétions de service public qu'il assumera pendant toute la durée du contrat.

Le montant de la CFE indexée suivant l'annexe 5 pour l'année 2024 s'élève à 515 890 €.

Le comité syndical est invité à approuver le versement de la contribution financière d'exploitation d'un montant de 515 890 € selon les conditions exposées ci-dessus.

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

AR Prefecture

086-200005783-20240311-2409-DE

Reçu le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024